



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2061-SD



N° 10250 * 24

DÉCLARATION DES VERSEMENTS EFFECTUÉS EN 2022 AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE

Formulaire obligatoire (articles 1649 B du CGI et 344 GA, GB et GC de l'annexe III au code général des impôts)

Désignation du déclarant

Nom et prénom, dénomination ou raison sociale

Domicile ou siège social

Numéro et rue

Ville et code postal

Numéro SIRET

Code activité

Désignation des bénéficiaires

Remplissez le cadre ci-dessous ou, si vous déposez des bulletins individuels
(voir « remarque importante » au verso), précisez :

- le nombre des bulletins individuels joints :
- le total des sommes versées :

Nom et prénom, dénomination ou raison sociale	Adresse ou siège social	Montant des sommes versées
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€
.....		€

Pour remplir la déclaration, reportez-vous au verso.

À , le signature :

Si le nombre de bénéficiaires excède le nombre de lignes prévues sur la déclaration, vous pouvez joindre un état dressé sur le même modèle que celui figurant ci-dessus.
Dans ce cas, précisez le nombre de feuillets joints.

1

Les déclarants qui désirent déposer des bulletins individuels au nom de chaque bénéficiaire ont la possibilité d'utiliser un document contenant les mêmes informations que la déclaration 2061 (nom et prénom ou raison sociale, profession et adresse du déclarant; nom et prénom ou raison sociale et adresse du bénéficiaire des versements; montant total des versements de l'année civile en cause). Le format de ce bulletin est de 9 x 21 cm et au maximum de 21 x 29,7 cm. Les relevés individuels devront être accompagnés d'une déclaration 2061 mentionnant, outre l'identité du déclarant, le nombre de bulletins joints, ainsi que le total des sommes versées.

La déclaration 2061 doit être souscrite en simple exemplaire au plus tard avant le 1^{er} mars de l'année qui suit celle du paiement de la publicité par le loueur. Elle est adressée à la direction départementale ou, le cas échéant, régionale des finances publiques du domicile ou du principal établissement du déclarant.